



REGLEMENT :

Art 1 : Cette manifestation est organisée par L'Association des Parents d'Elèves de l'école publique « le cèdre bleu » du Vieil-Baugé.

Le vide grenier a lieu le dimanche 6 mai 2018 parking de la Croix de Mission près du pub. La circulation et le stationnement seront interdits par arrêté préfectoral entre 5h00 et 20h.

Art 2 : Le vide grenier est ouvert aux particuliers et professionnels. L'inscription sera définitive par les organisateurs dès réception des documents complétés, cités ci-dessous au plus tard le 28 avril 2018 :

- Bulletin d'inscription
- Attestation sur l'honneur
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide
- Règlement soit par chèque à l'ordre de l'A.P.E école le Cèdre bleu
Ou en espèces.
- Pour les professionnels : 1 copie de la carte professionnelle valide

AUCUNE inscription ne se fera par téléphone

Sans inscription, une majoration de 10 euros sera demandée sous réserve d'emplacement disponible.

Art3 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements est attribuée. Aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs et les exposants devront être autonomes en énergie.

Art 4 : L'accueil des exposants et l'installation des stands se fera de 6h à 8h. Les exposants seront orientés vers les places attribuées par l'organisateur.

L'accès à l'emplacement ne peut se faire qu'en présence d'un organisateur. L'exposant est obligé de respecter l'emplacement attribué par l'organisateur. Aucun exposant ne peut s'installer sans autorisation. Seuls les organisateurs présents sont habilités à faire des modifications, le cas échéant.

AUCUN VÉHICULE NE SERA AUTORISÉ À SE DÉPLACER DANS L'ENCEINTE DU VIDE GRENIER, PASSÉ 9H.

Art 5 : TOUT emplacement réservé non occupé sera considéré comme libre à partir de 8h et pourra être attribué à d'autres exposants. Les sommes versées restent dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Art 6 : L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation. Le paiement de l'inscription sera alors restitué à l'exposant. L'annulation d'une inscription à l'initiative d'un exposant ne peut donner lieu à un remboursement.

Art 7 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles : comme la vente d'animaux, armes, copies de CD/DVD/ jeux ou produits inflammable ... Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Art 9 : Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur. Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance « tous risques » et « responsabilité civile ».

Art 10 : Les exposants devront **restituer leur emplacement propre et ne rien laisser sur la voie publique.** Vous vous engagez donc à ramener les invendus et déchets chez vous ou le cas échéant à les mettre vous-même en décharge. (Un sac poubelle étant remis à chaque exposant au début de la manifestation.)

Art 11 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant, qui troublerait l'ordre et la moralité du vide-grenier, ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.

RAPPEL : LA LONGUEUR DE L'EMPLACEMENT CORRESPOND À LA LONGUEUR D'UN VÉHICULE, SOIT 3 MÈTRES MINIMUM

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dossier d'Inscription complet à retourner

à

**A.P.E. – rue des écoles – Le Vieil Baugé
49150 Baugé en Anjou,**

ou directement dans la boîte aux lettres de
l'APE. au plus tard le 28 avril 2018

Nom :

Prénom.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

- Copie pièce identité recto verso valide
 Attestation sur l'honneur signée voir au dos
 Pour les professionnels fournir une copie de la carte professionnelle valide

Emplacements :

Particulier : 5 euros les 3m linéaires et 1€50 pour le mètre supplémentaire.

Professionnel : forfait 15 euros + 5 euros les 3m linéaires et 1€50 pour le mètre supplémentaire

Je suis un particulier
Nombre de mètres : 3m à 5€ + X 1€50/m supplémentaires =€

Je suis un professionnel
Nombre de mètres : 15€ +3m à 5€ +X 1€50/m supplémentaires =€



- Chèque à l'ordre de l'APE Vieil-Baugé
 Espèces

Le :Signature :

